
REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

Edouard CHAPUISAT,

membre du Comité international de la Croix-Rouge.

La Conférence de Londres.

Premiers contacts.

Le Palais de Saint-James joue dans la vie de la nation britannique un rôle à part : il est étroitement lié à de grands souvenirs. C'est du haut de l'un de ses balcons que les hérauts d'armes annoncent au peuple l'avènement du souverain, c'est dans ses salles que siègent parfois de graves conseils. En convoquant au Palais Saint-James, pour ses séances solennelles, la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, le Gouvernement de Sa Majesté a entendu offrir à ces grandes assises humanitaires le témoignage de son respect et marquer officiellement en quel honneur il tient ses travaux.

Au cours de plusieurs manifestations, la Maison royale s'est associée au Gouvernement. Dès la première réunion, présidée avec autant de talent que de bonne grâce par Sir Arthur Stanley, elle apporta ses vœux aux délégations : Son Altesse royale le duc de Gloucester lut un message de la reine Elisabeth, présidente d'honneur de la Croix-Rouge britannique, saluant les nombreux congressistes en termes émouvants. Dans ce message, Sa Majesté constate que « le mouvement a fait de grands progrès

Edouard Chapuisat.

depuis la dernière conférence tenue à Londres¹, grâce aux efforts persévérants du Comité international de la Croix-Rouge de Genève, grâce aussi à l'efficacité des travaux des Sociétés de la Croix-Rouge et surtout aux services dévoués que des millions de membres de la Croix-Rouge ont rendus dans soixante-deux pays ». Le duc de Gloucester lui-même souligna le noble caractère des efforts de la Croix-Rouge, symbolisé par la présence à la Conférence des délégués de cinquante-quatre Sociétés nationales et des délégués gouvernementaux de trente-neuf pays.

On lira plus loin le discours, si impressionnant, de M. le professeur Max Huber, président du Comité international². De son côté, le président du Conseil des Gouverneurs des Sociétés de la Croix-Rouge, l'Honorable Norman H. Davis, dit l'importance d'un mouvement destiné à unir tous les hommes autour de la souffrance, insistant sur l'opportunité de patroner la création de zones neutralisées.

L'accueil fait à ces déclarations par l'assemblée permit d'espérer que le travail des congressistes s'effectuerait dans une atmosphère de concorde, avec le seul désir de trouver les moyens les meilleurs pour prévenir comme pour guérir.

Le travail.

Les résolutions publiées par la *Revue*³ donnent par elles-mêmes un aperçu des travaux des diverses commissions ; elles ne peuvent offrir le compte rendu des discussions, souvent prolongées, qui précédèrent leur adoption par les dites commissions puis par l'assemblée plénière. Elles ne disent pas davantage la qualité des rapports présentés. Il nous sera donc permis de mentionner les soins apportés par les délégués qui furent

¹ En 1907.

² Page 597.

³ Page 633.

La Conférence de Londres.

chargés de fournir les éléments essentiels aux débats afin que ceux-ci ne se perdissent pas dans les broussailles de la procédure.

Avant que de venir à Londres, des experts qualifiés avaient dressé des projets qui purent être parfois quelque peu modifiés dans leur forme, mais dont le fond demeurait. Soumis par les rapporteurs aux diverses commissions, ils passèrent au crible de la critique — une critique qui se fit, le plus souvent, élogieuse et fut toujours encourageante pour ceux qui ont la lourde responsabilité de planter la Croix-Rouge toujours plus avant dans les tranchées du malheur.

Nous venons de faire allusion aux séances de commissions, non pas aux séances plénières, et pour cause : ces dernières furent des réunions d'apparat ; elles étaient nécessaires, mais le caractère qui leur fut donné n'autorisait pas de multiples échanges de vues. Si la séance d'ouverture permit d'établir de la manière la plus heureuse le contact entre les délégations, au cours de la seconde, qui mit fin au congrès, l'assemblée se borna, après l'audition des rapports et de quelques discours de haute convenance, à entériner les décisions votées par les commissions. C'est au sein de celles-ci que le travail s'effectua et que furent adoptées tant de résolutions d'ordre pratique. Car la Conférence n'a pas mené sa barque sur des nuées. Elle n'entend pas que ses « vœux » soient considérés comme des « vœux pieux ». Les femmes et les hommes réunis à Londres avaient trop conscience des possibilités et des impossibilités qui découlent des circonstances pour se leurrer de mots. Si, parfois, dans les conférences strictement diplomatiques, on voit se balancer au-dessus des têtes de petits ballons d'essai, d'ailleurs vite dégonflés par l'opinion publique, une réunion de Croix-Rouges est tenue, par le tragique même qu'elle évoque, de rester dans le domaine pratique.

Edouard Chapuisat.

Pour le blessé, un brancard vaudra toujours mieux qu'un souhait.

Ce n'est pas à dire que la Conférence n'en ait pas formé : elle savait bien qu'il ne lui appartenait pas de prendre certaines dispositions concernant les seuls Gouvernements, mais on peut dire que, par elle, ceux-ci sont instruits de manière directe et précise sur leurs devoirs en matière de Croix-Rouge. On ne doute pas que les distingués représentants de beaucoup d'entre eux, qui s'associèrent aux travaux de leurs collègues avec talent, n'engagent les autorités de leurs pays respectifs à entrer dans les vues sages qui leur seront ou leur furent exposées

La *première commission* (commission générale), présidée par M. Eliot Wadsworth, de la Croix-Rouge américaine, ne s'est pas bornée à voter des félicitations particulières au Comité international pour ses interventions au Chaco, en Ethiopie, en Espagne et en Chine, ou à témoigner sa reconnaissance à la Ligue pour le travail accompli comme fédération des Sociétés nationales, elle adopta aussi une résolution rappelant l'urgence de mesures à prendre par les Gouvernements et les Sociétés nationales en vue d'assurer au Comité international les ressources provenant d'une Fondation spéciale, indépendamment des contributions régulières qu'il peut recevoir. Il faut noter, en effet, qu'à l'heure où la tâche du Comité se fait chaque jour plus lourde et plus pressante, la Fondation ne possède qu'un capital de francs suisses 898.694,97 auquel la Suisse, à elle seule, contribua pour une somme de francs 850.535. La même commission avait approuvé les rapports généraux présentés par M. Guillaume Favre, d'une part, au nom du Comité, et M. de Rougé, d'autre part, au nom de la Ligue. On a pu dire, à ce propos, qu'il eût été intéressant de les entendre discuter en assemblée plénière, étant donné leur importance, alors que seuls les membres de la commission eurent la possibilité de le faire en toute liberté. Il est

La Conférence de Londres.

vrai qu'ainsi furent peut-être épargnées de longues digressions et que l'autorité des membres de la commission pouvait permettre à tous leurs collègues de la Conférence de se rapporter à leur avis.

La *deuxième commission* (commission juridique) a fourni un travail considérable sous la présidence de M. Camille Gorgé, délégué du Gouvernement suisse, (assisté, comme rapporteur du Comité international, de M. Paul Des Gouttes), mais rapporteur lui-même devant l'assemblée plénière. La commission, qui comptait dans son sein d'éminents jurisconsultes, étudia la possibilité de reviser la Convention de Genève, mais, en fin de compte, se rallia à l'idée de proposer certaines modifications lors d'une conférence diplomatique qui pourrait décider d'annexer un protocole à la Convention de Genève, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'entreprendre sa révision complète. Les autres résolutions adoptées tendirent en somme toutes au même but : la convocation d'une conférence diplomatique pour traiter certains objets que l'expérience de ces dernières années place au premier plan des préoccupations, la convocation aussi d'experts par le Comité international afin de poursuivre l'étude de la création de villes et localités sanitaires. Enfin, si le Comité international fut chargé de diverses tâches grâce à la confiance que lui marquèrent la commission, il fut aussi prié d'examiner tous les problèmes posés par la guerre civile. Remarquons, à ce propos, que la commission et, après elle, l'assemblée plénière, tinrent « à rendre hommage à l'œuvre spontanément entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge dans les conflits présentant un caractère de guerre civile et à lui faire entièrement confiance pour poursuivre son action avec le concours des Sociétés nationales », encore que la guerre civile échappe, en droit, aux prescriptions de la Convention de Genève.

Edouard Chapuisat.

Il appartenait à la *troisième commission* d'entendre le rapport du D^r Georges Patry, membre du Comité international, sur la collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs. En temps de guerre, comme en temps de paix (cette période étant plus particulièrement traitée par M. de Rougé au nom de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge), cette collaboration est indispensable ; encore faut-il qu'elle puisse jouer de manière pratique et précise. Indispensable aussi est la formation, de manière minutieuse, des infirmières et des auxiliaires volontaires : le génie de l'improvisation, même s'il est soutenu par la bonne volonté la plus évidente, ne suffit pas à remplacer l'expérience et, disons le mot, la science. Les secours sur route, les secours par voie aérienne, le matériel sanitaire retinrent aussi l'attention de la commission, de même que l'activité déployée par l'Union internationale de secours et par les Sociétés nationales en faveur de populations victimes de calamités, comme ce fut récemment le cas dans l'Inde, aux Etats-Unis et en Chine.

D'après le rapport présenté par M. Georges Milsom à la *quatrième commission*, au nom de la Ligue, la Croix-Rouge de la jeunesse, dont il est directeur, compte à cette heure dix-huit millions de membres, après vingt années d'existence. C'est dire la magnifique propagande que peuvent faire, dès leur enfance, tant d'êtres humains, en faveur d'une œuvre admirable. Ils doivent en connaître sinon tous les détails, du moins les grandes lignes. C'est la raison pour laquelle le Comité et la Ligue chargèrent M^{lle} Denise Werner, licenciée ès lettres, de rédiger une *Histoire de la Croix-Rouge*, destinée à la jeunesse. M. Jacques Chenevière, délégué du Comité, présenta cet ouvrage si vivant à la commission et l'on veut croire que le succès de librairie ne tardera pas à compléter le beau succès remporté vis-à-vis de tous ceux qui, déjà, purent lire ce volume, illustré par le talent alerte et spirituel de

La Conférence de Londres.

M. Witzig, l'artiste zuricois. La quatrième commission — présidée par M. de Simon (Hongrie) — ne manqua pas de traiter aussi de la « trêve de la Croix-Rouge » (signalée par M^{lle} Alice Mazarykova, présidente de la Croix-Rouge tchécoslovaque), ainsi que d'autres manifestations qui, toutes, eurent pour but de marquer aux yeux des foules le noble but poursuivi par l'œuvre internationale, soutenue par les Sociétés nationales. Après avoir salué les efforts faits en vue de développer l'organisation des auxiliaires volontaires, efforts particulièrement visibles au sein de la Croix-Rouge américaine, la commission, puis la Conférence, approuvèrent sans réserve l'activité déployée en temps de paix par la Ligue dans sa tâche éducatrice, qui la porte à faciliter les secours d'urgence, le « Nursing », l'instruction de la jeunesse en matière d'hygiène et à susciter dans les populations un intérêt toujours plus ardent pour la Croix-Rouge, dont le Comité international, assisté des Sociétés nationales, a la grave et noble responsabilité d'affirmer les principes sitôt que surgit un conflit armé.

La force et le droit.

S'il fallait résumer en deux mots les nombreuses séances de la Conférence de Londres, on pourrait dire qu'elles furent consacrées à marquer les positions prises respectivement par la force et par le droit, afin — et ce n'est pas un paradoxe — d'armer celui-ci contre celle-là. Sans doute, il ne s'agit pas de croire la force abattue parce que le droit prétendra lui opposer des règlements examinés à la loupe par des collègues de professeurs : on n'empêche pas l'éclatement d'une bombe en brandissant des textes de lois. Mais l'intérêt supérieur de l'humanité, c'est-à-dire un intérêt commun à tous les hommes, peut les conduire à admettre certains principes intangibles. Il ne s'agit pas, pour la Croix-Rouge, d'écrire un code de

Edouard Chapuisat.

la pitié ; ce qu'elle veut c'est que, dans le cas où cette pitié ferait défaut, la simple intelligence conduise les Gouvernements, les états-majors, les peuples, les armées à ordonner que soient évités, même dans les plus cruelles disputes, des actes d'une utilité contestable du point de vue militaire et qui risquent de dresser contre ceux qui les commettent des amis d'hier dont l'indignation fera peut-être les adversaires de demain.

La Conférence ne pouvait étudier pour elle-même la question de la protection des *populations civiles*, puisque la Convention de Genève ne s'attache qu'au sort des blessés et malades dans les armées en campagne, mais l'idée ne fut pas combattue de réunir une *conférence spéciale* pour l'étude du problème. D'autre part, à plusieurs reprises, les *bombardements de villes ouvertes* furent évoqués par des orateurs, tandis que les *représailles* étaient dénoncées, afin qu'elles puissent faire l'objet d'un article complémentaire — par voie de protocole, sans doute — à la Convention de 1929. Quant à la *guerre maritime*, elle fut soumise à un examen qui engagea la Conférence à recommander l'adoption par les Gouvernements du projet de convention dressé par les experts navals réunis en conférence par les soins du Comité international en juin 1937. Le même Comité a été chargé d'attirer l'attention des Gouvernements sur les heureux effets des *zones de sécurité*, lorsqu'elles peuvent être établies à la suite d'un accord entre ennemis, comme ce fut le cas à Shanghai lors de la démarcation de la zone Jacquinet.

Par les dispositions qui se greffent ou peuvent venir se greffer sur les différents articles que nous venons d'énumérer — et il y en aurait bien d'autres encore à citer — le droit devient un adversaire redoutable, avec lequel la force doit compter, un adversaire devant lequel il faudra bien qu'un jour elle s'incline.

La Conférence de Londres.

L'accueil.

Si le Palais Saint-James dresse ses créneaux noircis par le temps au-dessus de prairies verdoyantes qu'au cœur même de Londres connaissent bien les promeneurs, les enfants et les amoureux, le vaste hôtel de l'Association médicale britannique, où se tinrent toutes les séances de commissions, a moins de grandiose poésie. Cela ne veut pas dire qu'il manque d'allure : de grandes salles, de multiples locaux font de cet édifice un lieu de réunions tout à fait remarquable quant au nombre de conférences possibles aux mêmes heures. Mais la multiplicité même de ces chambres de travail et l'absence de salle dite des pas-perdus (ces pas-perdus qui sont parfois du temps gagné) auraient peut-être nui au contact si nécessaire entre délégués s'ils n'avaient bénéficié du concours toujours aimable et souriant de demoiselles qui, dans la journée, se tenaient, en uniforme de Voluntary Aid Detachment, prêtes à rendre les services les plus obscurs et que l'on retrouvait dans les grandes réceptions en élégante toilette, démontrant par toute leur manière d'être qu'elles avaient l'habitude de la Cour. Témoignage émouvant rendu par la haute société londonienne à ces délégations de Croix-Rouges, hôtes du Gouvernement de Sa Majesté.

Ce dernier réserva une réception à la fois intéressante et familière, si l'on peut dire, au congrès. Le Palais de Lancaster-House, où il l'accueillit l'un des premiers soirs, a été transformé en musée de la ville de Londres et conserve des souvenirs infiniment précieux. Un long défilé à travers ses galeries ; puis, descendu le grand escalier d'honneur, les invités se retrouvèrent dans le parc, ou sous des tentes, tandis qu'un orchestre faisait monter dans la nuit ses mélodies et ses chants.

A son tour, le Lord-maire tint à recevoir la Conférence au Guildhall, l'antique hôtel de ville où chaque salle est

Edouard Chapuisat.

à elle seule un musée, où toute la vie de la cité se déroule sous les yeux du visiteur, où, dans un cadre majestueux, vont surgir les plus antiques traditions de la ville. Le Lord-maire, qui règne sur l'agglomération d'anciens bourgs qui forment aujourd'hui la Cité de Londres, a quitté le carrosse doré, attelé de quatre chevaux bais, autour duquel s'empressent des laquais poudrés. Précédé et suivi de personnages aux costumes splendides, accompagné de ses shériffs (adjoints), sans lesquels la démocratie ne permettrait pas que ce souverain d'une année représentât la Cité, il passe au milieu de la haie de ses invités. Ses huissiers, ses massiers, le président de la cour criminelle, le chapelain du Guildhall, dont la simple robe noire tranche avec la splendeur des brocards, se rangent autour de son trône surélevé, avant que commence le défilé des personnalités qui vont lui être présentées. Cette formalité remplie, la foule se répand dans les salles, admirant les trésors entrevus ou discutant encore des problèmes étudiés à la Conférence, tandis que des orchestres se font entendre ici et là, qu'ici et là des couples dansent, et que, plus bas, dans la crypte, autour de petites tables que connurent peut-être — qui sait ? — les magistrats du quinzième siècle, se nouent des conversations et des amitiés. Un mélange de noblesse et de simplicité.

Leurs Majestés avaient exprimé le désir de rencontrer les délégués. Elles les accueillirent dans le parc et le palais de Buckingham. Sa Majesté la reine Elisabeth ne put s'y rendre, la duchesse de Strathmore, sa mère, étant décédée la veille. (La Conférence n'avait pas manqué de lui faire parvenir un message de respectueuse sympathie.) Ce fut la reine Mary, la reine-mère, qui accompagna le roi George. Le jeune monarque, affable, alerte, marqua avec bonne grâce, par ses gestes comme par ses propos, l'intérêt qu'il porte à la Croix-Rouge, comme toute son auguste famille. Oui, toute : le dernier jour de la Conférence, lors du service d'action de

La Conférence de Londres.

grâces présenté à la cathédrale de Saint-Paul, on vit, surgissant devant les infirmières et les six mille auxiliaires de la Croix-Rouge (portant cette croix sur leurs robes blanches) la princesse royale, comtesse de Harewood, dans l'uniforme bleu des Voluntary Aid Detachment. En chaire, l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, invoquant la bénédiction divine sur les travaux de la Conférence. A l'orgue, un maître. La chapelle de Saint-Paul fait entendre ses plus belles voix d'hommes et d'enfants. Un souffle religieux anime l'assistance. On oublie que, de nouveau, les plus beaux costumes de la Cité soulignent la présence de ses plus hauts dignitaires ; au-dessus de cette mer humaine, on ne voit, dressé vers l'autel, que le drapeau de la Croix-Rouge, symbole de foi et d'amour.

Les invités sont appelés à serrer la main de la princesse royale — *shake hand* d'adieu. Et la foule des délégués se disperse, prête à regagner les pays les plus lointains, tandis que M. Max Huber, président du Comité, dont les interventions furent toujours accueillies avec tant de respect ou d'enthousiasme par la Conférence, et M. Norman Davis, président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue, dont chacun loua les fortes déclarations, s'entretiennent encore, sur le pavé de Londres, de la tâche qui les attend et, peut-être, des précieux encouragements reçus au cours de ces longues journées de travail.

Là-haut le bourdon de Saint-Paul retentit... Annoncerait-il au monde une nouvelle croisade du Bien contre le Mal, de la Vie contre la Mort ?